L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN 3 MAI 1889.

Dufour & Bounet.
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 3 MAI 1889.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an....$12 00
Six mois....6 00
Trois mois....3 00
Un mois....1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an....$3 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an....$3 00
Six mois....1 50
Quatre mois....1 00
Trois mois....75

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par Henry Stern & Co.—A leur salle d'encan temporaire No 17 rue de Chartres—Bottes, souliers et brodequins.

Par le Shérif—Au No 90 de la rue Baronne—Tout le contenu du "Planters' House" comprenant un grand assortiment de meubles de valeur, etc., ainsi que le bail non expiré du dit local.

Russie, Allemagne, Autriche-Hongrie.

La presse allemande et la presse austro-hongroise s'occupent depuis quelque temps avec un redoublement d'attention de la Russie et du tsar. On a remarqué les articles que la *Gazette de Cologne* a récemment consacrés à Alexandre III.

Le journal rhénan, qui pousse d'ordinaire la sévérité jusqu'à l'injustice pour tout ce qui concerne le grand Empire du Nord, daigné, depuis peu, donner une sorte de témoignage de satisfaction au tsar. Comme M. Thiers, lançant du haut de la tribune française à Pie IX, en 1847, son : *Courage Saint-Père!* la *Gazette de Cologne* accorde un encouragement à Alexandre III.

A l'en croire, l'empereur de toutes les Russies aurait pris conscience de sa valeur personnelle, il se serait redressé de toute la hauteur de sa taille et il aurait pris, aux yeux de son peuple, ces allures d'un maître providentiel, d'un autocrate par la grâce de Dieu qui plaisent si fort à ses sujets. Voilà—fait observer le *Temps*—un *satisfecit* qui, donné avec ce ton inimitable de pédantisme où excelle la feuille que ses confrères d'outre-Rhin appellent malignement et par un calembour intraduisible *Kœllnerin*, est assurément fort propre à réjouir l'héritier des Romanof et à lui augmenter encore un peu cette assurance récemment conquise.

Peut-être les journalistes russes oseront-ils insinuer que c'est apparemment non pas le tsar lui-même qui a changé, mais la couleur des lunettes à travers lesquelles l'officieux rhénan le contemple. Il semble que l'écrivain allemand ait conçu le dessein de séparer Alexandre III de ses conseillers et, en exaltant le premier, de rabaisser les seconds.

Singulier compliment quand il s'agit on nous le rappelait tout à l'heure, d'un régime autocratique où la volonté du maître est tout et où les ministres ne sont que des agents d'exécution qui vivent l'espace de la faveur impériale.

Quoi qu'il en soit, la *Gazette de Cologne* n'a pas pu soutenir jusqu'au bout ce rôle nouveau pour elle. Au rebours du prophète Balaam, qui bénissait ceux qu'il avait reçu mission de maudire, elle était par attaquer vivement le prince même qu'elle avait commencé par guirlander.

On a prêté récemment à Alexandre III un mot qui, s'il est authentique, est capital, puisqu'il met en pleine lumière le principe fondamental de la politique du tsar, de cette sage indépendance qui a rendu à l'Europe un peu d'équilibre en faisant contrepoids à une prépondérance redoutable. "Je ne comprends pas, aurait-il dit, que l'on dispute sur savoir si la Russie est une puissance asiatique ou européenne. Un regard sur la carte ne suffit-il pas à démontrer qu'elle est la sixième partie du monde?"

Voilà certes un fier langage, s'il émane véritablement, comme les journaux allemands l'affirment, de la bouche du tsar. Canning, l'illustre homme d'Etat anglais, disait éloquemment en 1826, en parlant de la reconnaissance des Républiques espagnoles du nouveau monde, qu'il venait d'opérer malgré les protestations de la Sainte-Alliance dont l'Angleterre se séparait à cette occasion : "J'ai frappé du pied; j'ai fait surgir de l'autre côté de l'Atlantique un nouveau monde pour redresser l'équilibre dans notre ancien monde." Le mot d'Alexandre III a une certaine parenté avec celui-là.

Il est certain qu'une Russie qui a conscience d'être elle seule une partie du monde, qui comprend les devoirs en même temps que les avantages de cette position, qui se met en dehors des combinaisons par lesquelles l'Allemagne s'efforce d'asseoir solidement sa dictature, qui demeure à l'horizon comme la grande inconnue du problème de la politique internationale, et qui s'inspire, non pas des traditions mesquines de la diplomatie européenne, mais de l'instinct profond d'un monde en formation,—il est certain, dis-je, qu'une telle Russie devient du coup, au lieu d'être confondue dans la foule des clients de l'empire germanique, la réserve de la liberté des peuples, le glaive qui, jeté dans la balance, la fera, un jour, pencher de l'un ou de l'autre côté. Et c'est tout justement ce que la presse allemande et austro-hongroise ne lui pardonne pas.

Pendant que la *Gazette de Cologne* parle vaguement de leçons à infliger à la "sixième partie du monde", le *Lloyd de Pest* rompt une consigne de quelques mois et attaque avec la dernière violence le tsar. La *Post*, de Berlin, plus diplomatique, accuse la presse russe, et, pour rehausser les couleurs de son tableau, elle veut bien, pour la première fois, rendre une justice tardive à la presse française.

Le passage est bon à cueillir, parce qu'il sera bon à citer la prochaine fois qu'une épidémie de gallophobie sévira en Allemagne. Le voici : "La presse de la République française, avec sa liberté illimitée, ne saurait sous ce rapport (de l'hostilité contre l'Allemagne) être comparée à la presse russe. Il y a sans doute en France quelques feuilles de chou (*Winkelblætter*) qui ne savent pas régler l'expression de leurs sentiments, mais l'attitude des grands organes de partis ne manque à aucune des prescriptions de la prudence. On peut dire que ces feuilles obéissent au mot de Gambetta : Il y a des choses auxquelles on pense toujours et dont on ne parle jamais. Vraisemblablement il en est ainsi, mais cela ne change rien au fait que la grande presse française connaît le devoir du respect de soi-même, le devoir d'un peuple de haute civilisation (*Kulturvolk*) envers soi-même."

Il va sans dire que, s'il nous plaît d'enregistrer ce témoignage, nous ne pouvons nullement nous associer à ce qui a trait à la presse russe.

On sait trop que, depuis que des malheurs cruels ont ébranlé la dynastie de Lorraine-Habsbourg et menacé la stabilité du régime austro-hongrois, plus peut-être qu'on ne le soupçonne généralement dans les cercles politiques les mieux informés, l'opinion publique des deux empires alliés envisage avec un redoublement d'anxiété ce qu'un écrivain habile appelait jadis "le recueillement formidable" de la Russie.

—L'homme a besoin d'un tonique lorsqu'il perd son énergie, lorsqu'il éprouve une lassitude très grande le matin, qu'il est pris de bâillements dans la journée, et que son sommeil est troublé la nuit. Cet état voisin de la maladie est aisément combattu par le "Hostetter Stomach Bitters" qui fortifie le système, calme les nerfs et facilite la [illegible]

LOUISIANE.

Le *Farmer*, Covington, paroisse St-Tammany, du 27 avril :

—Les récoltes ont belle apparence, mais elles ont besoin de pluie.

—On continue à bâtir, à réparer et à peindre partout.

—Un assez bon nombre de nos fermiers sont en train de couper leur avoine.

—Les écoles publiques ont fermé, hier, après avoir été ouvertes trois mois.

—La liste des contribuables délinquants sera publiée, cette semaine.

—Marié, M. Rudolph Schultz à Mlle Jennie Dutsch, en l'Eglise Méthodiste, à l'Etablissement Allemand. Une foule d'amis assistait à la cérémonie qui a été suivie d'un grand banquet et d'un bal, à la résidence des parents de la nouvelle mariée. Nous envoyons nos sincères félicitations au nouveau couple, et lui souhaitons toutes sortes de prospérité.

—Décédé à West Pearl, lundi 22 avril, M. Enoch Talley, à l'âge de 78 ans, 7 mois et 5 jours.

Le défunt était un des plus anciens résidants de la paroisse, un citoyen très honorable, connu, hautement respecté et un chrétien fervent. C'était le père de notre shérif actuel de paroisse, M. [illegible] Talley. Il laisse plusieurs enfants et petits-enfants et un grand nombre d'amis pour pleurer sa perte. Ses funérailles ont eu lieu, mardi dernier. Ses restes ont été déposés dans la vieille tombe de famille, au milieu d'une foule attristée. Officiait le Rév. L. W. Wood, de Covington, a officiait.

Le *South*, Plaquemine, paroisse Iberville, du 26 avril :

Nous apprenons avec plaisir, que l'hon. Ed. J. Gay éprouve un mieux sensible. Son retour complet à la santé n'est plus qu'une affaire de temps.

—M. L. B. Hart, l'habile mécanicien de Fordville, près de notre localité, vient de percer sur l'habitation Myrtle Grove un puits de 137 pieds de profondeur, qui donne 60 gallons d'eau pure et claire à la minute. M. Hart a obtenu un brevet pour le forage des puits, d'après un système nouveau qui offre d'énormes avantages sur les anciens. Ce puits a été creusé pour le compte de MM. Roth et McWilliams. Le travail a été achevé en dix heures; auparavant il prenait plusieurs jours. Nous félicitons M. Hart de son succès; nous le recommandons aux planteurs.

Le *Baton*, New Road, paroisse Pointe Coupée, du 27 avril :

Nous avons besoin de pluie pour le coton et le maïs.

On poursuit activement le nettoyage du coton dans toute la paroisse.

—Nous voici dans la saison des mûres; la récolte paraît devoir être abondante.

Nous avons fait une tournée d'inspection sur la Vieille Rivière, le 24 courant, et nous avons trouvé, en général, les récoltes, en très bon état. Les planteurs comptent sur un rendement abondant; quelques-uns se plaignent de ce que le plant de canne est en retard. Les chemins sont superbes, ni durs, ni poussiéreux.

—Nous sommes heureux de pouvoir contredire les bruits que l'on a fait malicieusement courir sur les fièvres qui ont régné à Hermitage; on les disait d'un caractère pernicieux, mortel. M. N. Monette nous déclare le contraire. Sur 10 ou 12 cas, il n'y a eu qu'un décès, qui est le résultat de l'imprudence de la victime.

Le *Courrier*, Opelousas, paroisse St-Landry, du 27 avril :

Avril a été avare de pluies; il a été presqu'aussi sec que les mois de juillet et d'août, au milieu de la sècheresse de l'été. Les récoltes ne poussent pas aussi rapidement qu'elles le devraient. L'herbe est en souffrance, et la terre est aussi dure qu'elle peut l'être. Le coton récemment semé n'a pas encore donné signe de vie; il nous faudrait une bonne pluie, bien pénétrante, pour les produits du sol. Les météorologistes nous prédisent de la pluie, pour le dernier jour du mois et la première semaine de mai. La terre est bien sèche, et elle peut supporter bien des pluies sans en souffrir.

Le *Protector*, Pointe-à-la-Hache, paroisse Plaquemine, du 27 avril :

—Nos femiers sont, de nouveau, très occupés.

—Nos jardins sont magnifiques à voir. Tout nous fait espérer une très abondante récolte d'oranges.

—Il est tombé une excellente ondée mercredi matin. Nos jardins et notre riz en avaient la plus grand besoin.

—Nous regrettons d'avoir à annoncer que nous n'aurons pas de "rivière," cette année; nous voulons dire qu'il n'y aura pas de hausse, comme on l'espérait; les planteurs riziers devront subir une situation qu'ils ne peuvent empêcher.

Ceux qui ont l'habitude de faire des prédictions sur le fleuve, nous disent qu'il y aura une hausse, en juin; mais tout nous porte à croire que, dans quelques jours, il sera impossible d'irriguer les rizières sans pompes.

L'Ohio et le Missouri baissent; il en est de même sur le haut Mississippi. On nous dit que Petite Prairie peut subir encore une baisse d'un pied. A Pointe-à-la-Hache, il n'y a plus que quelques petites coulées où l'eau circule. Dans Grande Prairie, il est même impossible d'irriguer le riz nouveau. Un assez grand nombre de planteurs de riz ont des pompes et des machines à vapeur, et n'auront pas à souffrir de la baisse.

La perspective est donc sombre, plus de la moitié de la paroisse est vouée à la culture du riz, qui est devenue pour nous une importante industrie. En fait, Plaquemine a été, longtemps, la première paroisse de la Louisiane pour la culture du riz. Si le fleuve reste stationnaire, nous ne récolterons pas 10 pour cent de ce qui a été semé. La majorité de notre population attend tout de cette récolte, pour vivre. Dans une pareille situation, on conçoit que les appréhensions soient générales.

—M. Dwight, l'ingénieur chargé du tracé du chemin de fer projeté, sur la rive ouest, au-dessous de la Nouvelle-Orléans, a commencé, à Gretna, à faire une coupure à travers le marécage, à partir de l'habitation Belle Chasse, propriété de M. J. Zouts. Arrivée à un point, à 25 milles de là, par eau, au détour des Jésuites, la ligne n'a que 13 3/4 milles de long. A Tagliaferro, ou au canal Socola, distance de 57 milles, par eau, réduite à peu près à 40 milles par chemin de fer, on se propose de construire un embranchement sur la fameuse Grand'Ile, une des meilleures stations balnéaires de l'Amérique. Cette partie du travail sera difficile, attendu qu'entre ces deux points il y a plus d'eau que de terre ferme.

Après Socola, la ligne principale traversera, sur une distance de vingt milles, la plus belle région qu'il y ait, aux Etats-Unis, pour les orangers.

M. Hosea Ballou, qui a visité, dernièrement, la partie basse du fleuve, fait ainsi l'éloge de l'entreprise.

"Je considère comme une belle œuvre l'entreprise du gouverneur Warmoth, essayant de construire le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à Fort Jackson, puis, de le relier à la Grand'Ile par une voie ferrée. Le capital nécessaire a été formé; ce sera une ligne de premier ordre. M. Warmoth n'est pas un ennemi de la ligne de la Nouvelle-Orléans au Golfe, et il ne veut nullement lui faire concurrence, mais il comprend que la région qui s'étend, sur la rive ouest, entre la ville et les forts, a une immense valeur intrinsèque, et il se propose de consacrer tous ses efforts au développement des richesses naturelles de cette fertile contrée. Quand le travail sera fini, il y aura deux immenses lignes de chemins de fer, parallèles, à partir de St-Paul jusqu'au Golfe."

M. Ballou se trompe, quand il dit que le capital est trouvé; il ne l'est pas encore, mais il le sera bientôt.

Le *Times*, Houma, paroisse Terrebonne, du 27 avril :

[illegible] pluie, voilà ce dont nous avons [illegible] grand besoin. La terre est d'une [illegible] extrême. Les récoltes en [illegible] les rapports des différen[illegible] encourageants. Les [illegible] sont améliorés de 50 [illegible] rapport du mois [illegible] cultivateurs sont-ils [illegible]

[illegible] les contrées les plus salubres du globe. Le climat y est doux et uniforme, au double point de vue de la température et de l'humidité. La chaleur, l'été, est tempérée par la brise du Golfe; aussi est-il plus agréable d'y résider, en cette saison, que partout ailleurs.

Jusqu'ici, la question du drainage langui; on n'y prend pas assez d'intérêt, quoique cette amélioration doive transformer notre sol et doubler nos richesses. Il n'est pas d'agriculteur qui n'ait à y gagner. Pourquoi donc refuser de voter une taxe de quelques "mills" pour accomplir une œuvre aussi utile, aussi bienfaisante?

La *Sentinelle*, Rayne, paroisse Acadie, du 27 avril :

Nous avons eu le plaisir de visiter, il y a quelques jours, la jolie ferme Linden, ravissante propriété de M. John E. Pelton, à Plaquemine Brûlée. M. Pelton a 2500 acres des plus belles terres de la paroisse; sa résidence est une des plus charmantes que nous connaissions; elle est bordée d'une magnifique forêt où pénètre le bayou Wikoff, qui peut servir de rendez-vous aux pêcheurs. C'est dans cette ravissante retraite de Linden Farm que vit M. Pelton. On y voit les écureuils s'ébattre sur les arbres, on y entend le ramage des oiseaux; on y aperçoit de magnifiques troupeaux; on peut s'y reposer sous d'admirables ombrages.

Quant à la culture, elle est poussée à un rare degré de perfection.

Le *Courrier*, Houma, paroisse Terrebonne, du 27 avril :

Nous avons, cette année, une grande quantité de mûres.

—Le temps que nous avons, maintenant, est très favorable à la végétation. Tous les produits de la terre viennent à merveille. Nous sommes heureux de le constater : la perspective est excellente dans notre paroisse, bien que tout soit un peu en retard. Il nous faudrait de la pluie.

L'*Advertiser*, Lafayette, paroisse Lafayette, du 27 avril :

Le temps a été, cette semaine, un peu plus chaud qu'à l'ordinaire, à l'époque où nous nous trouvons, mais les récoltes en ont grandement profité.

—Nous avons déjà parlé, plusieurs fois, des avantages qu'il y aurait pour nous à posséder une usine centrale à Lafayette. Ce serait une source de prospérité, surtout pour nos petits fermiers—sans compter que les actionnaires de la fabrique en tireraient de bons dividendes. Les fermiers ne peuvent fournir le capital nécessaire pour se procurer les machines les plus modernes devant produire beaucoup, à bas prix. Ce qui leur manque, c'est un marché à leur portée où ils puissent placer leurs cannes, sans être obligés de faire eux-mêmes l'extraction.

Supposons que l'acre donne 20 tonnes à $12 la tonne, plus 50 cents pour la mélasse—soit 12.50 la tonne. Le chiffre de 200 livres la tonne n'est pas trop élevé. Les deux grandes fabriques de l'Etat donnent, chacune, 200 livres. Si elles possédaient des batteries de diffusion, comme Magnolia et Kenner, elles feraient de 230 à 250 livres, mais conservons le chiffre de 200 livres.

1,000 acres, à 20 tonnes, font 20,000 tonnes. Si l'on en déduit ce que l'on réserve pour la semence—soit, 1,800 tonnes—il reste 18,200 tonnes. A $12.50 la tonne, nous arrivons au chiffre de $227,500, brut.

Il en faut déduire les frais de culture, $2.50, la tonne—soit, pour 20,000 tonnes, $50,000; les frais de fabrication, $2 la tonne—soit, pour 18,200 tonnes, $36,000—ce qui fait un total de frais s'élevant à $86,400. Défalquez $86,400 de $227,500, bénéfice brut, reste $141,100, bénéfice net.

Ces chiffres nous sont donnés par l'*Item* de la Nouvelle-Orléans. Ce journal suppose que l'usine centrale coûterait $250,000; réduisons cette dépense à $200,000. Enlevons aux bénéfices nets qu'il accuse, $41,000, pour rester en dehors de toute exagération. Admettons même que le bénéfice de l'usine ne soit pas de $12.50 la tonne, mais seulement $10, ce qui baisse encore le bénéfice de $45,500 et ne laisse qu'un profit net de $54,500. Pour un capital de $200,000, cela fait un revenu net de plus de 25 pour cent. Où trouver un meilleur placement? Il faut être bien maladroit, pour ne pas tenter une pareille entreprise, quand on peut le faire.

Le journal "L'Abeille de la Nlle-Orléans" est mis gratuitement à la disposition des visiteurs de l'Exposition Universelle de 1889 à Paris, au bureau des Renseignements Commerciaux, à la Section des Colonies françaises, Esplanade des Invalides.

Ces Certificats des guérisons opérées par la Salsepareille d'Ayer sont des preuves vivantes, corroborées par des témoins vivants.

Les affections des poumons et les pertes de forces sont des maux faciles à guérir si on les traite convenablement et à temps, ainsi qu'il appert du récit suivant que fait M. D. C. Freeman, de Sydney: "Ayant beaucoup souffert d'attaques pulmonaires et, perdant graduellement mes forces, il m'est agréable d'affirmer ici que l'"Emulsion de Scott" composée d'huile de foie de morue avec de la chaux et du soda, m'a beaucoup soulagé; et je suis heureux de pouvoir la recommander à tous ceux qui souffrent comme j'ai souffert. J'ajouterai que c'est un très agréable breuvage à prendre.

LE MILITARISME, SES POMPES ET SES ŒUVRES, EN ALLEMAGNE.—LA CAUSE DE LA RETRAITE DU GÉNÉRAL DE SCHELLENDORF.—Guillaume II, l'autre jour, au fameux dîner parlementaire du chancelier, avait tenu à porter l'uniforme d'amiral de sa flotte, à la fois comme une attention flatteuse pour sa marine et comme une marque de reconnaissance pour la majorité qui, au Reichstag, s'était montrée si large dans l'affaire des nouveaux crédits de l'armée de mer. Un journal allemand d'opposition ose exprimer à demi-voix le vœu que cet incident ne soit pas un symbole de l'avenir et que l'Allemagne, déjà si étroitement sanglée dans l'uniforme militaire prussien, ne soit pas encore appelée à revêtir un nombre de jour en jour plus considérable de ses enfants de celui de la jeune marine de l'empire.

Il est hors de doute—lisons-nous dans le *Temps*—que le vent est, en haut lieu, au militarisme, à ses pompes et à ses œuvres. La retraite du général Bronsart de Schellendorf est significative à ce point de vue.

Lorsqu'en 1883 ce militaire distingué succéda au général de Kameke, devenu, après dix ans, trop parlementaire au gré du prince de Bismarck, l'un des principaux mérites que l'on affirma avoir guidé le choix du chancelier en sa personne, ce fut une certaine allure cassante, impérieuse, un peu rogue, en un mot l'idéal d'un caporalisme un peu brutal. Le général Bronsart, à ses débuts devant le Parlement, parut d'abord répondre à ces espérances.

Il avait trop de valeur pour s'en tenir là. Il finit par devenir le modèle du ministre spécialiste, courtois mais sans flatterie, concis mais sans transporter à la tribune l'*imperatoria brevitas* du commandement. Il avait un très haut sentiment de son devoir, et il lutta avec énergie contre le projet si coûteux de transformation de l'artillerie de campagne exigé par le nouveau chef du grand état-major, M. de Waldersee.

M. Bronsart de Schellendorf rappela respectueusement que, lorsqu'il avait fait voter en 1887 le septennat militaire, il avait assuré les représentants du peuple qu'il ne prévoyait pas de nouveau sacrifice à leur demander. Depuis lors, le vote de l'organisation du *landsturm* et des crédits supplémentaires d'armement était venu infliger un démenti, peut-être nécessaire, mais en tout cas pénible, à sa parole.

Il s'est retiré à la fois pour ne pas la violer une fois de plus, et aussi pour ne pas subir la subordination de son office à celui de M. de Waldersee. Son successeur, M. de Verdy du Vernois, n'est pas travaillé par les mêmes scrupules. Son avènement est un triomphe pour le militarisme pur.

Ainsi en est-il de l'idée, de plus en plus généralement acceptée dans les cercles compétents, de la formation d'une petite armée coloniale. Il serait piquant que l'acquisition de colonies soit-disant nécessaires à la prospérité commerciale de l'Allemagne n'eût d'autre effet qu'un développement nouveau des institutions militaires.

LA RÉGULARISATION DU TRAVAIL INDUSTRIEL.—Le gouvernement hollandais accepte l'invitation de la Suisse au congrès international pour la régularisation [illegible]

LES SOCIALISTES EN ALLEMAGNE; ILS SE PRÉPARENT A LA LUTTE, AVEC UNE ACTIVITÉ FÉBRILE, DANS TOUT L'EMPIRE.—La période électorale pour le renouvellement du Reichstag n'est pas encore ouverte officiellement, mais les socialistes se préparent déjà à la lutte, en déployant une activité fébrile dans toute l'étendue de l'empire allemand.

Cette activité—dit la *Gazette Universelle*, de Munich, dépasse tout ce qu'on avait vu, jusqu'ici, en ce genre. Les caisses des ouvriers qui se sont mis en grève à la fin de l'hiver, dans un grand nombre de villes industrielles, pour obtenir une augmentation de salaire, sont alimentées au moyen de quêtes très fructueuses.

Partout des associations ouvrières nouvelles se fondent, et ces associations nouvelles, comme les anciennes, préparent les candidatures politiques des chefs du parti, en même temps qu'elles soutiennent ceux de leurs membres qui souffrent des effets de la lutte industrielle et commerciale.

De nombreuses candidatures sont déjà posées dans les anciens centres du mouvement révolutionnaire; mais ce qui caractérisera la lutte électorale de cette année c'est que les socialistes chercheront à la transporter non seulement dans les petites villes, mais encore dans les campagnes. L'action préparatoire est déjà commencée; les révolutionnaires ont rédigé et ils commencent à distribuer aux paysans des brochures très courtes, écrites en un style très clair et ayant pour but de leur faire dénoncer la politique égoïste des grands propriétaires fonciers et de bien convaincre les agriculteurs et les petits propriétaires fonciers que les socialistes ne poursuivent pas le but que leur prêtent leurs adversaires et qui serait de "se partager purement et simplement le bien d'autrui." En ce moment, cette sorte de propagande se fait surtout en Poméranie et dans le Mecklembourg; elle s'étendra peu à peu à toutes les parties de l'empire. Bref, quelle que soit la date à laquelle seront convoqués les électeurs appelés à renouveler le Reichstag, les socialistes seront prêts.

ITALIE.—REMISE, A L'AUTOMNE PROCHAIN, D'UNE DÉCISION SUR LA POLITIQUE AFRICAINE.—DÉCLARATION DE M. CRISPI.—L'ENTREVUE FLOQUET-CRISPI.

—La *Capitale*, confirmée par l'officieuse *Italie*, annonce que toute décision sur la politique africaine est remise à l'automne.

Dans le conseil où cette résolution dilatoire a été prise, M. Zanardelli se serait déclaré opposé, en principe, à toute politique coloniale militaire, et a préconisé la seule expansion commerciale. MM. Seismit-Doda, Giolitti, Miali et Lacava, ont fait valoir des raisons d'économie indiscutables. Le général Bertolé-Viale, tout en concédant que les dépenses d'occupation ne seraient pas supérieures à six millions, a dit que le moment n'est pas favorable; la saison des pluies s'approche, et Asmara et Keren seraient coupées de leurs communications avec Massaouah. La construction de fortins ne serait même pas possible. En conséquence, la solution définitive a été ajournée à novembre, contre l'avis de M. Crispi.

M. Crispi a fait annoncer que, pour le moment, on n'avancera pas vers Asmara ni Keren, malgré son avis, et qu'il s'est conformé à l'opinion de tous ses collègues, parce qu'il doit considérer la situation au point de vue politique général. Il a pensé qu'il ne fallait pas provoquer une nouvelle crise ministérielle à propos de la question africaine. Il a fait ajouter que, dans quelques mois, beaucoup reconnaîtront que seul il avait raison, et que ses collègues ont manqué de clairvoyance politique.

La date du voyage du roi à Berlin n'est pas définitivement fixée. Suivant informations très vraisemblables, il aurait lieu après les courses de Milan qui, cette année, auront un grand éclat et auxquelles le roi veut assister.

Quelques journaux profitent de l'entrevue Floquet-Crispi pour remettre sur le tapis la question du *modus vivendi* commercial avec la France, mais un organe officieux déclare que tout est fini, et qu'il faut penser seulement à porter remède aux dommages résultant de la crise.

ESPAGNE.—ASSURANCE FORMELLE DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DES ETATS-UNIS RELATIVEMENT A L'ILE DE CUBE.—Dépêche particulière du *Temps* :

Madrid, 15 avril, 9 h. 45.

Le ministre des affaires étrangères des Etats-Unis, dans une communication officielle, a donné au ministre espagnol à Washington l'assurance formelle que le gouvernement américain n'a jamais songé à proposer l'achat de l'île de Cuba.

La Chambre des députés a été saisie d'une demande ayant pour objet d'appliquer la même droit qu'en France à l'entrée du bétail étranger en Espagne.

Elle a adopté le projet de loi ajournant les élections des conseils municipaux au mois de décembre prochain.

CRUZAT.—Décédée hier soir, 2 mai, à 11 heures 20, à l'âge de deux mois, MARIE YVONNE, fille de Joseph William Cruzat et de Marie Héloïse Hulse.

PRADOS—Décédé jeudi 2 mai 1889, à 9:30 p. m., A. PRADOS, Jr., âgé de 51 ans et natif de la Nouvelle-Orléans. Les amis et connaissances de son gendre, des familles J. Waterman et Ramel, ainsi que les officiers et membres du Pelican Hook and Ladder No 4, de la Young Men Benevolent Association, des Shakespeare et Chess and Checker Clubs et les membres des Knights of Pythias Louisiana Lodge No 34 sont respectueusement invités à assister aux funérailles de leur frère décédé de la résidence de son fils, Chas G. Prados, No 406 rue Dumaine près Miro, à 5 heures p. m., sans autre invitation.

HUET—Décédé jeudi, 2 mai, à 1 heure et demie P. M., à l'âge de 9 mois et 15 jours, CAMILLE AURÉLIE, fille de CÉLINA LAGRANGE et de MAX. L. C HUET. Les amis et connaissances des familles Huet Lagrange, Lange Dagoret, Chemin, Herbelin et Biardonne sont respectueusement invités à assister aux funérailles qui auront lieu ce matin, vendredi, à 10 heures, de la résidence de ses parents, coin des rues Ursulines et Derbigny.

CAPP—Décédé hier, jeudi, 2 mai, à 2 1/2 heures p.m., à l'âge de 64 ans, JOHN CAPP, natif de France et résidant en cette ville depuis trente-neuf ans. Les amis et connaissances des familles Capp, Fay, Harrisson et Gerdes ainsi que ceux de ses gendres John Strata, Peter Christo et Jos. Commonge sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, vendredi, 3 mai, à 5 heures p. m., de sa dernière résidence No. 445 rue Hôpital, coin Rocheblave.

Une Chevelure

Exubérante ne peut être conservée qu'en entretenant le cuir chevelu propre, frais et libre de toute teigne, ainsi que le corps dans une bonne condition de santé. La grande popularité de la **Vigueur des Cheveux d'Ayer** est due à ce qu'elle nettoie le cuir chevelu, favorise la pousse des cheveux, empêche leur chute, et leur donne ce doux et soyeux luisant si essentiels dans la beauté parfaite.

Frederick Hardy, de Roxbury, Mass., un monsieur âgé de cinquante ans, perdait ses cheveux rapidement et ce qui restait, tournait au gris. Après avoir fait l'essai de différentes préparations, sans aucun bénéfice, il commença à se servir de la Vigueur des Cheveux d'Ayer. "Elle arrêta la chute," écrit-il; "et, à ma grande surprise, fit que mes cheveux blancs (sans teindre le cuir chevelu) devinrent de la même nuance brune qu'ils avaient quand j'étais dans ma vingt-cinquième année."

Dix Ans Plus Jeune.

Mme. [illegible] Montgomery, de Boston, écrit: "Pendant des années, j'étais obligée de porter un bonnet pour cacher une place chauve sur le sommet de ma tête; mais maintenant, j'ai serré joyeusement mon bonnet, car votre Vigueur des Cheveux en a produit une nouvelle pousse. Je pouvais à peine en croire mes yeux quand je vis d'abord mes cheveux pousser; mais ils y sont, et j'en suis enchantée. Je parais dix ans plus jeune."

Un pareil résultat a eu lieu, en faisant usage de la Vigueur des Cheveux d'Ayer, [illegible] O. O. Prescott, de Charlestown, [illegible] Bessie H. Bedloe, de Berlington, Vt., Mlle J. J. Burton, de Bangor, Me., et d'autres personnes en grand nombre.

La perte des cheveux, peut-être, est due à l'impureté du sang ou aux désordres de l'estomac et du foie, et dans ce cas, un traitement par la Salsepareille d'Ayer ou bien par les Pilules d'Ayer jointes à la Vigueur, peuvent être nécessaires pour donner la santé et le ton à toutes les fonctions des organes du corps. En même temps, on ne saurait trop dire que nul de ces remèdes ne peut faire beaucoup de bien sans un essai persévérant et une stricte attention à la propreté et à la sobriété.

Ayer's Hair Vigor,

Préparée par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., Etats-Unis. Vendue par tous les Pharmaciens et les Parfumeurs.

L'UNION FRANÇAISE.

Avis.

Fidèle à la coutume établie par elle, la Société fera le 14 juillet, jour de la Fête nationale, une distribution exceptionnelle de secours aux pauvres de la Colonie française. Cette année, en raison du centenaire qui doit être célébré, nous nous proposons de faire les parts doubles, et nous espérons qu'on voudra nous aider à parvenir à ce but. Les Directeurs de l'Union Française se présenteront en temps opportun, chez les personnes qui ont l'habitude de contribuer à cette bonne œuvre.

Pour le Conseil de Direction,
FRANÇOIS TUJAGUE,
Président.

P. BOISSONNEY,
Secrétaire
2 mai—2, 5, 12—FP.

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS.
BUREAUX 195 RUE GRAVIER.

Ouverts de 11 h. du matin à 4 h. P. M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent.
En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er mai 1889.
Liste de publication.

Barbat Jean Marie	Lazare (Alexandre, Léocadie et Cécile)
Blanchon Jeanne	Levrey François Xavier
Bonnaventure Vital	Leydet Joseph
Brechoo Nicolas	Ley (Mme) née Kirmen
Cazanbon Joseph	Lindecker Auguste Ferdinand
Chabrelie	
Cerriez Jean François	Loski Anna
Dandin Charles	Loski Jacques
Darroux Pierre	Leyes Louis
Dupont Benjamin Pierre	Mallet
Durvilh Pierac	Mallard Charles
Fayes Baptiste	Micas A P
Fouché Claire	Noiret Charles
Fourtier Léon	Pacquet (époux)
Gaillard Octavie	Pedeluye Hippolyte Lalanne
Garlepied Edouard	
Ganchon Daniel	Quirin Joseph
Gauthier Marie François Eugène	Rebour Francisque Emile
Gaurin Emile	Rouge Pierre
Joret Léon Joseph Adolphe	Rovère Pierre
Labarrère Armand	Schilts Georges
Lacoste	Soignac Joseph
Laffont Joseph	Vincent Jean Baptiste
Laporte Jean Marie	Y Barra (époux)

LETTRES.

Duval Maurice Raoul	Pazat François Adolphe
Mangue Antonia	Poisson Charles
Michaliet Louis	Singe Baptiste

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. le secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.

1er mai 1889.
Le Consul,
PAUL DEJARDIN.

DATE DE FONDATION, 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES
- DE LA -
NOUVELLE-ORLEANS.

New Orleans Insurance Company of New Orleans.

Etablie en 1805.

BUREAUX : 2 rue Carondelet entre Canal et Commune.

Capital - $500,000

J. TUYES, Président
A. SCHREIBER, Vice Président,
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS :

CHAS. T. DUGAZON,	EDWD. J. BOBET,
PIERRE POUTZ,	H. GALLY,
D. FATJO,	A. SCHREIBER,
CHAS. E. SCHMIDT,	W. G. VINCENT,
JULES TUYES,	H. LABOUSSINI,
GUS. PITOT,	J. W. HINCKS.

24 fév '89—1an.

BASILE BARES,
FACTEUR DE PIANOS.
84 Rue Royale, N. O.
SEUL AGENT POUR LES
Pianos GAVEAU, de Paris,

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibré pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.

Accords et réparations de pianos une spécialité. 10 mars—

Vaccination.
Madame VERGÈS,
Sage-femme,

Prévient sa clientèle qu'elle vaccine tous les mercredis à une heure précise au No 189 de la rue Royale. 17avril—mar mer dim—1m

NOUVEAU STOCK
PERSIENNES
Nouvellement reçues.
A. Brousseau Fils.
23 et 25 rue de Chartres.
TAPIS
Anglais et Américains aux plus bas prix.
CORTICONE, TOILE CIREE, LINOLEUM.
Rideaux
Suisses, Nottingham, Madras, Turcoma
RIDEAUX PORTIERES ET TRINGLES
NATTES DE CHINE
[illegible]

TO-KALON

Le célèbre vin de M. Crabb,

Attention spéciale est donnée à l'approvisionnement des familles, hôtels, clubs et restaurants.
En vente chez M. P. Forget, seul agent, 150 rue Royale entre St-Pierre et Toulouse.
Chambres garnies au No 40 rue Dauphine.
21 mars—

MÈRES CHRÉTIENNES.

La fête de Ste-Monique étant une de celles que célèbre l'Archiconfrérie des Mères Chrétiennes, les dames qui en font partie sont invitées à assister à la messe qui se dira pour la circonstance, samedi prochain, 4 mai, à 7 heures du matin, à la Cathédrale St-Louis.

3 mai—2t H. MIGNOT, directeur.

M. GUILLAUME MOTHE
Successeur de Eugène Braquet,
Entrepreneur de Pompes Funèbres
COIN BOURBON ET ST-LOUIS.
12fév— Téléphone 710.

Aux Familles,

Une femme de couleur, d'un âge mûr, ayant déjà voyagé en Europe, offre ses services à une famille qui voudrait y aller et à qui son expérience personnelle serait très utile. Elle fournira toutes les références nécessaires. S'adresser par lettres à J. M., laissées au bureau de l'ABEILLE. 17 avril—

Portraits au Crayon
J. EMILE [illegible]
46 rue [illegible]

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales
Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux îlets de la rue du Canal, 2me district.
1er nov88—1 an—mer jeu dim

MICHEL LION & CO.
CLOTHING HOUSE,
—ACHETEZ VOS—
Costumes tout faits et sur commande,
CHAPEAUX, ARTICLES DE TOILETTE POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS,
Vous serez sûr d'avoir de bonne marchandise pour très peu d'argent.
195, 197, 199 DECATUR ET STE-ANNE.

D. H. Holmes.

VENTE SPÉCIALE DE BAS!

La meilleure occasion qui se soit jamais offerte; la plus haute valeur pour l'argent dépensé.

Songez-y. 2,000 douzaines de bas pour dames et enfants, noir et couleur bon teint.

Do, fantaisie, à raies et écrues, excellentes marchandises qui seront sacrifiées à 25 cents. Vous ne pourriez nulle part les acheter au-dessous de 50 cents.

155 Canal St

5juil—1an—dim mar jeu

Téléphone 1146. ETABLI EN 1870. P. O. Box 2696.
A. W. MOFFETT.
Chantier de bois et moulin à raboter.
Coin des rues St-Louis et Franklin. (A la tête du Vieux Bassin.)
Vend du bois de cypre et de pin pour charpente, fini et non travaillé, bois pour plancher, plafond et "weather boards," chêne, frêne, noyer, peuplier, pin blanc et cèdre.
28 sept—1 an Manufacture de wagons une spécialité.

DESSINS ET EVALUATIONS DE MEDAILLES, BADGES ET EMBLEMES EN ARGENT ET EN OR
Pour Ecoles, Académies, Séminaires, Universités, Sociétés, etc.,
Seront fournis et exécutés dans tous les genres de travail artistique désirables, dans un court délai et aux prix les plus raisonnables.

FRANTZ & OPITZ,
HORLOGERS ET BIJOUTIERS ET MARCHANDS DE
Montres, Pendules, Argenterie, Bijouterie, Diamants, Jumelles, Etc., Etc.
COIN DES RUES ROYALE ET BIENVILLE.
1er sept—1an

ETABLIE EN 1782.
COMPAGNIE D'ASSURANCES PHŒNIX, DE LONDRES.
Plus de $80,000,000 de pertes payées depuis son organisation.
Pertes promptement ajustées et soldées à la Nouvelle-Orléans.
BUREAU: 67 ET 69 RUE DU CAMP.

ETABLIE EN 1819.
Compagnie d'Assurances CRESCENT de la Nouvelle-Orléans.
Plus de $10,500,000 de pertes payées depuis son organisation.
67 ET 69 RUE DU CAMP.
W. R. Lyman, Prés.; Jos. Bowling, Vice-Prés.; Chas. E. Rice, Sec.
1 jan—1 an

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.
Plus de $42,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.
Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.
Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091.
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290.
Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.
DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS
Newton Buckner, Chairman; Rodolph Woeste, A. Delvaille, Jno. W. Labuisse.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW. Assistant Secrétaire.
12 nov. '88—1an

DENTISTES.
Extraction de dents sans douleur.
Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.
G. P Maloney, Dentiste, D. D. S.
Bureau, 110 rue du Canal.
Entre St-Charles et Camp.
Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.
25 août—

C E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

Nouveau Stock.
NATTES Jointless de Chine,
NATTES Jointless du Japon,
NATTES Jointless Damassées,
Le tout d'un genre tout à fait nouveau est d'un prix des plus réduits.
ELKIN & Cie.,
98 ......Rue du Canal...... 98
RIDEAUX,
Renaissance, Colbert et Nottingham.
TOILE POUR HOUSSE,
Blanche et de Fantaisie.
SHADES! SHADES!
Pour Fenêtres.
CORNICHE, POLES.
TAPIS,
Velours, Moquette, Bruxelles, Trois Ply, Ingrain
CORTICINE, LINOLEUM, TOILE CIRÉE.
Le tout à grandes réductions.
24 oct—1an

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest
97 RUE DECATUR

Membres Artificiels
[illegible]

PIANOS
—DE—
PLEYEL
—CHEZ—
Louis Grunewald
& Cie.
18 rue Baronne et 127 rue du Canal.

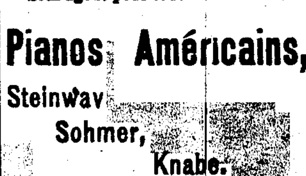

Seul agent pour tous les meilleurs
Pianos Américains,
Steinway, Sohmer, Knabe, Behr
Shoninger, Fischer et Pease,
Au plus bas prix, au comptant, ou payables en Versements mensuels très faciles.
MUSIQUE
de tous les principaux éditeurs, ainsi que les dernières publications.
S'adresser au magasin de musique de
LOUIS GRUNEWALD,
NOUVELLE-ORLÉANS.
1er oct87—1an

Avis.

Mme de la ROUSSILHE, demeurant à Paris, 12 rue Lagelbach, près le Parc Monceau, se charge de toutes commissions, tels que Toilettes, Trousseaux, Layettes, Meubles, etc., au comptant et 2½ de commission.

[illegible]

C. LAZARD & Cie
LES ANCIENS ET POPULAIRES
Marchands de Vêtements Confectionnés
D'ARTICLES DE TOILETTE ET DE CHAPEAUX.
29, 31, et 33 rue du Canal, coin North Peters, Nlle-Orléans
24 oct—1 an—dim mar ven

AMUSEMENTS.

GRAND BAL PARÉ
—Donné par la—
Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans,
LE SAMEDI, 4 MAI 1889,
A la Salle de l'Artillerie Washington.
(A un îlet de la Place Lafayette.)
Prix du billet....$2.00

MM. les Sociétaires sont informés que ne seront admis sans carte. Pour les demandes d'invitations de dames, s'adresser à la Direction, laquelle se réunit à l'Asile, tous les vendredis et les lundis à 7 heures du soir.
Par ordre du Président,
L. SIMON, Secrétaire. J. BAYLE. 7 avril—[illegible]

Grunewald Opera House.

Samedi, 4 mai, à 8 heures du soir,
[illegible]
Concert vocal et instrumental
[illegible]
Mme Braud, Mlle Heichelheim et Gernhauser tiendront le piano.

PREMIÈRE PARTIE.

1.—Lohengrin.........Wagner
Société Chorale de la Nouvelle-Orléans.
2.—Pré aux Clercs.........Hérold
Mme P. Bische.
3.—Romance.........Rubinstein
M. Victor Despommier.
4.—Alegre.........Massenet
Mlle C. de Lassus.
5.—Chanson Comique.
M. H. Breaud.
6.—(A.) Colombe.........Gounod
Violon, M. G. Ricci; Orgue, M. Gernhauser; Piano, M. Heichelheim.
(B.) Gavotte.........Simoné
M. G. Ricci.
7.—Mireille.........Gounod
Société Chorale de la Nouvelle-Orléans.

DEUXIÈME PARTIE.

1.—Samson et Dalila.........Saint-Saëns
Société Chorale de la Nouvelle-Orléans.
2.—Mignon, "Je suis Titania."
Mlle Augusta James.
3.—Sapho, stances.........(ténor solo)......Verdi
M. Mullady.
4.—"Day Dream"
Mme Bische.
5.—Charité.........Rossini
Société Chorale de la Nouvelle-Orléans.

La Batterie B., L. F. A., agira comme Comité de réception.
Billets: 50 cents.
On peut se procurer des billets au magasin de musique de Grunewald.
28 avril—28—mai 4

L'Ordonnance relative aux chiens.

AVIS est donné au public que l'ordonnance 3687 des séries du Conseil, amendant l'ordonnance 3311 sera mise en vigueur le 2 mai 1889; et que tous les chiens qui n'auront pas de ferret au cou seront mis en fourrière. On peut se procurer des ferrets au bureau du Trésorier de la ville. JOS. A. SHAKSPEARE,
30 avril—3 f. Maire.

Asile Catholique des Orphelins de Ste-Marie.—Nlle-Orléans, 28 avril 1889—Conformément aux dispositions de la section 3 de la charte de cette Association, il sera tenu, dimanche 5 mai 1889, à 1 heure de l'après-midi, à l'Asile, une élection de quinze directeurs pour l'exercice courant.

C. F. SEEMAN,
Secrétaire.
28 avril—28 av. et 4 mai.

FAITES VOTRE GLACE.

Glace, crême à la glace, carafes frappées, en quelques minutes, avec nos appareils brévetés, faisant de 1 à 18 liv. de glace à la fois.—*Appareils pour climats chauds.* Prix $10.00 à $185.
L. DERMIGNY & CIE.,
126 W. 25th str.
NEW-YORK.
21 av—5 dim

Hôtel de l'Europe à Biloxi.

M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés. L'hôtel sera ouvert toute la saison. 26 av—2m

Avis aux créanciers hypothécaires

Nouvelle-Orléans, 30 avril, 1889.

Les personnes ayant des hypothèques sur des propriétés situées dans le second district, sont prévenues que, le 11 mai prochain, je vendrai toutes les propriétés qui n'auront pas encore acquitté les taxes d'Etat pour l'année 1888.

THOMAS DUFFY.
Collecteur de taxes d'Etat du 2e district.
28 avril—

ETAT DE SITUATION

—DE LA—

Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans,

A LA NOUVELLE-ORLÉANS,

En l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, le 26 février 1889.

ACTIF:

Prêts et escomptes....		$1,813,817 91
Surtiraces....		64,690 00
Bons des E.-U., garantie de la circulation....		200,000 00
Bons des E.-U., garantie des dépôts....		200,000 00
Bons des E.-U. en main....		3,260 00
Autres bons, actions et effets hypothécaires....		670,464 10
Dû par des agents de réserve approuvés....		288,817 11
Dû par d'autres banques nationales....		295,186 30
Dû par des banques d'Etat et banquiers....		41,011 55
Immeuble, mobilier et installation....		95,616 53
Dépenses courantes et taxes payées....		7,548 67
Primes payées....		91,939 06
Chèques et autres items comptant.	$1,555 70	
Echange pour le Comptoir d'Echange....	196,136 24	
Billets d'autres banques....	30,059 00	
Monnaie fractionnaire (comprenant les nickels)....	1,638 76	
Espèces, y compris des cert. d'or du Trésor....	444,695 50	
Billets Legal tender....	290 000 00	
		963,067 20
Fonds de rachat en la possession du Trésorier des E.-U., 5 pour cent de la circulation....		9,000 00
Total....		$4,739,372 45

PASSIF.

Actions du capital payées....		$200,000 00
Fonds de surplus....		550,000 00
Profits indivis....		66,965 47
Billets de banques nationales à percevoir....		173,450 00
Dépôts individuels retirables sur chèques....	$3,076,715 33	
Certificats de dépôt sur demande....	65,542 50	
Chèques certifiés....	89,078 05	
Chèques du caissier à rentrer....	42,194 50	
Dépôts des E.-U....	220,000 00	3,493,530 [illegible]
Dû à d'autres banques nationales....		[illegible] 25
Dû à des banques d'Etat et banquiers....		163,614 35
Total....		$4,739,372 45

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ss.

Je, WILLIAM PALFREY, caissier de la susdite banque, jure solennellement que l'exposé qui précède est vrai, autant que je le sache et croie.

WILLIAM PALFREY, Caissier.

Fait sous serment et signé pardevant moi, le 7ème jour de mars 1889.
GEO. W. CHRISTY, Notaire.

Trouvé correct par :
JOHN H. HANNA,
SAM'L DELGADO,
FRANK T. HOWARD,
Directeurs.
9mars—3t

CHARTE

Compagnie dite "New Orleans Slaughterhouse and Live Stock Landing Company" (LIMITED).

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE D'ORLÉANS, VILLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

QU'IL soit su que ce vingt-[illegible] de janvier de l'an du Seigneur huit cent quatre-vingt-neuf et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, le cent [illegible], pardevant moi, George Covington Preot, [illegible] en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, [illegible] les témoins ci-après nommés, [illegible] personnellement comparu [illegible] déclaré que, se prévalant des dispositions générales de l'Etat relatives à la formation des corporations, ils s'engagent par le présent acte, ainsi que les personnes qui pourront s'associer à eux, à former une corporation et corps politique en droit, pour les objets et les fins ci-dessous énoncés, en vertu des conditions et [illegible] qu'ils adoptent comme charte, savoir :

ARTICLE I.

Le nom de la dite corporation sera "New Orleans Slaughterhouse and Live Stock Landing Company (Limited)" [illegible] qu'il est prévu plus loin [illegible], poursuivre et être poursuivie [illegible] acheter, recevoir, louer [illegible] hypothéquer ou donner en [illegible] biens, meubles et immeubles; désigner et [illegible] tels administrateurs, directeurs, officiers, agents selon que les intérêts et l'agrément de ladite corporation le requièreront; révoquer et établir tels règlements, lois que nécessaires pour la bonne gestion de ses affaires, se réservant la faculté de les amender à son gré.

ARTICLE II.

Le domicile de la dite corporation sera dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane; et toutes les citations ou autres documents légaux seront servis à son président ou, en cas d'absence de celui-ci, à son vice-président.

ARTICLE III.

L'objet et les fins pour lesquels est fondée cette corporation et la nature de ses affaires sont ainsi déclarés être comme suit : Etablir et faire le commerce des abattoirs ("Slaughterhouse and Live Stock landing") en la paroisse d'Orléans, dans les limites que fixeront les autorités pour les fins de ce but, la corporation pourra posséder et louer une propriété convenable pour l'érection d'abattoirs, étables, quais et autres améliorations nécessaires et convenables; posséder également des bateaux à vapeur, chalands, etc.

ARTICLE IV.

Tous les pouvoirs incorporés de cette Compagnie seront donnés à et exercés par un Conseil de Direction composé de sept actionnaires. Les personnes ci-après nommées sont choisies pour former le premier conseil et resteront en pouvoir jusqu'au 1er vendredi de mars 1891 : Eugène Braquet, J. B. Laporte, Jean Dubarry, W. G. Steele, Bernard Barthe, Edouard D. Dean et Léon Martiny.

Le Conseil de Direction, en vertu de ses règlements, décidera combien de directeurs formeront un quorum. Si un des directeurs cesse d'être actionnaire pendant la durée de son mandat, le Conseil déclarera sa place vacante. En ce cas ou dans l'éventualité de la mort, de l'absence permanente ou de la démission de tout directeur ou officier, le Conseil aura le pouvoir de remplir la vacance. Le premier vendredi du mois de mars 1891 et le premier vendredi du mois de mars de chaque année suivante, une élection de directeurs aura lieu au Bureau de la Compagnie. Chaque action donnera droit à un vote, et la majorité de votes donnée élira en ces circonstances. Toutes les élections se feront par scrutin, et tout actionnaire pourra exercer son droit de suffrage en personne ou le faire exercer par une procuration écrite. Le Conseil de Direction ainsi élu restera au pouvoir durant une année ou jusqu'à ce que son successeur soit choisi et ait pris qualité.

ARTICLE V.

Le Conseil de Direction élira annuellement un président, vice-président, secrétaire et trésorier et tels autres officiers et employés qu'il jugera convenable; les deux premiers officiers devant être choisis parmi les directeurs, et tous resteront au pouvoir jusqu'à l'élection et la qualification de leurs successeurs. Le Conseil de Direction définira les devoirs et fixera les traitements des différents officiers et employés.

ARTICLE VI.

Le fonds-capital de cette corporation est fixé à la somme de cent mille dollars, divisée en et représentée par quatre mille actions de vingt-cinq dollars chacune. Le dit capital sera payable comme suit, savoir : vingt pour cent comptant au moment de la souscription, et le reste en quatre paiements égaux de vingt pour cent chacun sur la demande du Conseil de Direction après trente jours d'avis préalable aux actionnaires des dites demandes. Dans le cas où tout actionnaire serait en défaut quant au versement de l'un quelconque des paiements sur son capital, soixante jours après la maturité de la dite demande le Conseil de Direction pourra instituer des procédures pour le recouvrement des sommes dues, ou, en adoptant une résolution, annuler les actions du capital sur lesquelle la mise en défaut s'est motivée, en même temps que les paiements qui auraient été faits précédemment. Aucun actionnaire n'aura pour son propre compte directement ou indirectement, soit en son nom ou en celui d'un autre, plus de vingt actions du fonds-capital.

Cette corporation commencera ses opérations lorsque vingt-cinq mille dollars du fonds capital auront été souscrits.

ARTICLE VII.

Les actions au capital de cette corporation seront transférables sur les livres de la compagnie que par l'actionnaire ou les actionnaires en personne, conformément aux règlements de cette compagnie.

ARTICLE VIII.

Cet acte d'incorporation pourra être changé, modifié ou amendé, ou la corporation, elle-même pourra être dissoute avec l'assentiment des trois quarts des votes du capital représentés à une assemblée générale des actionnaires convoquée dans ce but, après un avis préalable de trente jours à ce sujet publié dans deux des journaux de cette ville; et pour tout changement dans le fonds capital de la dite Compagnie il faudra l'assentiment de la majorité en montant du fonds-capital; et, en outre de l'avis de trente jours publié annonçant l'assemblée, un avis de quarante jours écrit sera envoyé par la poste à chaque actionnaire.

ARTICLE IX.

Quand cette corporation sera dissoute par limitation ou pour toute autre raison, ses affaires seront liquidées sous la surintendance de trois commissaires, choisis parmi les actionnaires à une assemblée générale convoquée dans ce but après un avis préalable de trente jours publié et adressé à l'assentiment de tous les actionnaires au capital. Ladite commission de gérants en fonctions jusqu'à ce que les affaires de la dite corporation auront été complètement liquidées; et, en cas de la mort d'un ou de plusieurs liquidateurs, le ou les survivants continueront à agir.

ARTICLE X.

Aucun actionnaire ne sera jamais tenu responsable des contrats ou erreurs de la dite corporation pour plus que la somme due sur ses actions non payées; et aucune simple informalité dans l'organisation n'aura pour effet d'annuler cette charte ou d'exposer tout actionnaire à des responsabilités autres que le paiement du montant de ses actions.

Ainsi fait et passé en mon bureau, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et dans le mois et l'année mentionnés plus haut, en la présence de Félix J. Puig et de Frank L. Levy, tous deux de cette ville, témoins compétents, qui ont signé ce document avec les dites personnes comparaissantes et moi-même, notaire, après due lecture.

Ont signé :
E. BRAQUET,
J. B. LAPORTE,
BEN A MICHEL,
W. G. STEELE,
LEON MARTINY,
BERNARD BARTHE,
JEAN DUBARRY,
FRANK L. LEVY,
FELIX J. PUIG,
GEO. C. PREOT, notaire public.

Je, soussigné, annotateur des hypothèques et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie que l'acte d'incorporation qui précède de la "New Orleans Slaughterhouse and Live Stock Landing Company (Limited)" a été dûment enregistré en mon bureau, Livre [illegible] Folio 713.

Nouvelle-Orléans, 2 février 1889.
(Signé) [illegible] AULT, R.

Je, George Covington Preot, notaire en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie que ce qui précède est une copie conforme de l'original de l'acte passé pardevant moi et du certificat de l'annotateur des hypothèques qui y est annexé.

Nouvelle-Orléans, 24 mars 1889.
(Signé) GEO. C. PREOT, Notaire.
{SCEAU.}
21avril—5f en 30j

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 2 MAI—CLASSE [illegible]
Tirage de 4 heures P. M.

50	3	25	90	7	72	35	34	17	[illegible]	[illegible]

Les tirages ci-dessus, publiés dans les principaux journaux, se font en public et ouvertement dans le salon de la Compagnie. En témoignage nous signons [illegible]

JE INVITE toutes les personnes désirant se procurer des Bains Russes, Turcs et autres à venir [illegible] ils y trouveront tout le confort désirable à des prix [illegible]

[illegible] KAUPP,
[illegible] Canal, [illegible] 200

[illegible]